

Péréquation financière 2024 entre la Confédération et les cantons

Examen du traitement des données par les offices cantonaux et fédéraux

L'essentiel en bref

Le volume total de la péréquation financière fédérale (PFF) représentera un montant de 5900 millions de francs pour 2024, en hausse de 5,45 % par rapport à 2023 (5595 millions). Cette hausse, principalement à la charge de la Confédération, découle d'un accroissement de la péréquation des ressources, de l'adaptation au renchérissement dans la compensation des charges et de la progression des montants dévolus aux mesures temporaires.

Des erreurs dans les données fiscales cantonales...

En 2023, le Contrôle fédéral des finances (CDF) a examiné les données fiscales dans les cantons d'Argovie, de Berne, de Fribourg, de Genève, de Neuchâtel, de Nidwald, d'Obwald, de Vaud et de Zurich. Globalement, et en considérant les cantons examinés par le passé, les processus d'assurance qualité montrent des disparités importantes entre les cantons. Des améliorations ponctuelles peuvent être apportées.

Sur la base des contrôles effectués, le CDF a relevé des erreurs portant sur différents indicateurs. Selon la décision du groupe technique, plusieurs erreurs identifiées en lien avec le bénéfice des personnes morales ont été corrigées. Contrairement aux années précédentes, le CDF n'est plus en mesure de fournir une indication exacte quant au montant total des erreurs constatées. Les changements importants intervenus dans le mode de calcul de la péréquation à partir de l'année de référence 2024 en sont la cause.

... et des progrès dans les offices fédéraux

Les processus PFF et les systèmes de contrôle interne (SCI) de l'Office fédéral de la statistique (OFS) et de l'Administration fédérale des finances (AFF) sont efficaces. En ce qui concerne l'Administration fédérale des contributions (AFC), le SCI n'a pas été adapté suite à la mise en service d'une plateforme d'échanges avec les cantons. Ce point fait l'objet d'une recommandation. Lors de ses contrôles, le CDF n'a pas constaté d'erreur dans le traitement des données, ni dans le calcul des montants pour la péréquation 2024. Le CDF a également procédé à un suivi des recommandations ouvertes auprès des offices fédéraux.

A l'AFC, le projet d'automatisation des processus a pu être clôturé avec succès. Une nouvelle recommandation a été émise afin de développer certaines fonctionnalités (par exemple : accès aux corrections effectuées et obtention d'un récapitulatif) dans cette nouvelle application.

A l'OFS, le projet en lien avec la modernisation de la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale avance selon le programme prévu et se trouve actuellement dans sa phase de réalisation.

Quant à l'AFF, la mise à jour du processus de gestion des changements dans l'application de calcul est effective. Par conséquent, la recommandation peut être clôturée.